

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX SEPT JANVIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 17 JANVIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Laurence MEUNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, M. Michel LAGIER, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Ginette GARNIER

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

M. Mario SCARNA donne pouvoir à M. Jean-Luc DUVILLARD

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

M. Eric BESSENAY donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

M. Jacques MEIHLON donne pouvoir à Mme Eliane BERTIN

Absente : Mme Stéfania FLORY

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX absents : 1

CONVOCATION EN DATE : 10 janvier 2020

DATE D’AFFICHAGE : 24 janvier 2020

Objet : acceptation de la subvention relative à la répartition 2019 du produit 2018 des amendes de police relatives à la circulation routière

-----N° 2020/005

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-21 et R2334-10 à R2334-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019/050 du 18 mai 2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation des travaux de réfection des pavés du passage surélevé de la rue de l'Artisanat,

Considérant le courrier du 29 novembre 2019 de la Préfecture du Rhône notifiant la somme allouée à la commune de Grézieu-la-Varenne dans le cadre de la répartition 2019 du produit des amendes de police 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **ACCEPTE** la subvention d'un montant de 2 579 euros attribuée au titre de la répartition 2019 du produit 2018 des amendes de police relatives à la circulation routière pour la réalisation des travaux de réfection des pavés du passage surélevé de la rue de l'Artisanat.
- **CERTIFIE** que les travaux correspondants ont été réalisés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


Le Maire
Bernard ROMIER